

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juin 2023

---

VISANT À FACILITER LA MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO  
ARTIFICIALISATION NETTE » AU COEUR DES TERRITOIRES - (N° 958)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CE396

présenté par  
M. Molac

-----

### ARTICLE 12

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« La faculté ouverte à l'autorité compétente en application du présent article ne peut être opposée au projet d'une opération de construction de logements locatifs sociaux. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose que le sursis à statuer mis en place au présent article ne puisse être utilisé pour s'opposer à la réalisation d'un programme de logements locatifs sociaux.